

Signalisation temporaire de chantier

FINALITE :

Être capable de concevoir, de mettre en place et de maintenir une signalisation temporaire de chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

MODALITES :

Effectif : 12 personnes maximum
Durée : 7 heures

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de méthodes pédagogiques dites affirmatives (exercices et travaux pratiques, exposé et méthode mnémotechnique) et actives (formation - action).

CONTRÔLE QUALITE :

Notre programme de formation est conforme aux exigences du Code du travail.
Afin de contrôler les connaissances acquises lors de la formation, un questionnaire théorique et pratique est instauré en fin de formation en vue de la délivrance de l'attestation de réussite.



AVESTAS

Formations, Conseil, Vérifications
réglementaires

51 rue Blanche de Castille

37 300 Joué-lès-Tours

06 11 68 59 69

o.lesur@avestas.fr

www.avestas.fr



PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE

- Réglementation relative à la signalisation temporaire
- Les principes fondamentaux de la signalisation temporaire
- Les textes réglementaires en vigueur
- Les différents types de chantiers temporaires
- Les chantiers fixes/mobiles
- Les chantiers urbains et hors agglomération
- La mise en place des déviations
- La signalisation de jour et de nuit
- Analyse de situation et prévention
- La signalisation des véhicules de chantier
- Les EPI et le personnel sur chantier
- La sécurité des usagers

PARTIE PRATIQUE

- Etude de cas
- Implantation de chantier
- Utilisation des panneaux
- Lisibilité des informations pour l'utilisateur
- Signalisation d'approche, de position et de fin de prescription
- Règles d'implantation des signaux
- Signalisation complémentaire